

Les lacs inférieurs dans la réserve du Néouvielle



Visorando



Randonnée n°173671

Une randonnée proposée par JSAM

Boucle passant par le Lac de l'Oule, le Laquet de Coste Oueillère, les Laquets de Port-Bielh, les Lacs de Bastanet et les Lacs de Bastan.

Durée :	7h10	Difficulté :	Difficile
Distance :	16,13 km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	887 m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	689 m	Régions :	Pyrénées, Massif de l'Arbizon, Massif du Néouvielle
Point haut :	2 311 m	Commune :	Aragnouet (65170)
Point bas :	1 595 m		

Description

Au croisement de la D929 partant de Lannemezan et passant par Saint-Lary-Soulan avec la route du Lac de l'Oule, vous trouverez un petit parking qui sera le point de départ.

(D): Prenez la route en terre qui part à droite en longeant la Vallée de la Neste puis qui monte rapidement en lacets vers le barrage.

A 350m de celui-ci (1), quittez la route et bifurquez à gauche sur un beau chemin qui vous mènera jusqu'à la gauche du barrage. Continuez tout droit sur ce chemin qui longe le Lac de l'Oule par la rive gauche jusqu'à une première cabane (Cabane de l'Oule). Continuez en restant à droite, passez un petit pont et rejoignez une deuxième cabane (Cabane de la Lude - 1816m).

(2) Derrière cette cabane, prenez le sentier à gauche. Montez sur ce sentier en restant à gauche à chaque intersection et en longeant le ruisseau de Port-Bielh jusqu'à un abri du même nom sur les bords du Laquet de Coste Oueillère (2105m).

(3) Continuez à monter par le sentier à droite de l'abri de Port-Bielh puis en restant toujours à droite jusqu'à un abri aux Laquets de Port-Bielh (2217m).

(4) Prenez le sentier qui part le plus à droite de l'abri sous un des laquets. Il vous mènera jusqu'aux deux Lacs de Bastanet (2193m).

(5) Au niveau du deuxième lac, continuez à monter légèrement pendant 800m, vous arriverez sur les hauteurs du Lac Supérieur de Bastan (2260m). Virez à droite et restez à droite aux deux embranchements suivants pour rejoindre le Refuge de Bastan (2223m).

(6) Laissez le refuge à gauche et continuez sur le sentier légèrement descendant en passant entre les Lacs du Milieu de Bastan (2210m). Poursuivez la descente jusqu'aux deux derniers laquets et contournez-les par la gauche (2188m) .

(7) Continuez le sentier légèrement descendant en restant à droite jusqu'à un embranchement au niveau du Lac Inférieur de Bastan (2105m).

(8) Restez à droite et longez le lac. Continuez à descendre en restant à droite à chaque embranchement et en passant sous la cabane de Bastan (2000m) qui se situe à droite, vous arriverez à un croisement.

(9) Au croisement des chemins, continuez tout droit et rejoignez la rive droite du Lac de l'Oule.

Points de passages

- D Parking sur la D929. Traverser la - Neste de Couplan (rivière) - Affluent de la Neste**
N 42.818328° / E 0.193732° - alt. 1 596 m - km 0
- 1 Bifurcation, prendre à gauche**
N 42.821995° / E 0.205346° - alt. 1 789 m - km 1.88
- 2 Cabane de la Lude, prendre à gauche**
N 42.839612° / E 0.197605° - alt. 1 816 m - km 4.73
- 3 Cabane de Coste Oueillère, prendre à droite**
N 42.861054° / E 0.187187° - alt. 2 105 m - km 7.74
- 4 Abri Laquets de Port Bielh, prendre à droite**
N 42.866496° / E 0.189151° - alt. 2 217 m - km 8.5
- 5 Deuxième Lac de Bastanet, continuer à monter**
N 42.85768° / E 0.199901° - alt. 2 193 m - km 9.92
- 6 Continuer tout droit - Refuge de Bastan**
N 42.853299° / E 0.208741° - alt. 2 223 m - km 11.23
- 7 Dernier Laquet du Milieu de Bastan**
N 42.847903° / E 0.21343° - alt. 2 188 m - km 12.07
- 8 Lac Inférieur de Bastan, rester à droite**
N 42.846078° / E 0.209235° - alt. 2 105 m - km 12.52
- 9 Croisement de chemins, tout droit**
N 42.836622° / E 0.204031° - alt. 1 940 m - km 13.87
- 10 Prendre à gauche au - Lac de l'Oule**
N 42.834054° / E 0.202878° - alt. 1 817 m - km 14.2
- 11 Bifurcation aller à gauche - Refuge de**

(10) Prenez à gauche en longeant le lac jusqu'à passer sous le télésiège du Lac puis tournez à droite vers le chalet-refuge.

(11) Passez à gauche du Chalet-Refuge de l'Oule et prenez la route qui descend sous le barrage. Après être passée au point (1), cette route vous ramènera jusqu'au parking du départ (A)

l'Oule

N 42.824749° / E 0.207207° - alt. 1 816 m - km 15.37

A Parking sur la D929, arrivée

N 42.821987° / E 0.20534° - alt. 1 789 m - km 16.13

Informations pratiques

Restauration possible le midi au Refuge de Bastan.

Le Chalet-Refuge de l'Oule n'est ouvert en été que de juin à septembre.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-lacs-inferieurs-dans-la-reserve-du-n/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2023 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.